



Sécurité maximale dans la prévoyance professionnelle – Swiss Life Business Protect

Prévoyance complémentaire

Une entreprise est confrontée chaque jour à de nouveaux défis, notamment la prévoyance professionnelle, que ce soit pour l'employeur, le conseil de fondation ou les représentants des employés. Assumez votre responsabilité et choisissez un partenaire fiable.

Votre situation

Vous souhaitez offrir à vos cadres une solution flexible et indépendante. Vous cherchez à atteindre une sécurité illimitée et durable pour vos capitaux de prévoyance.

Notre solution

Swiss Life Business Protect Prévoyance complémentaire est le bon choix pour vous si vous cherchez une solution pour cadres indépendante et que la sécurité de vos capitaux de prévoyance est votre priorité absolue. La prévoyance complémentaire est séparée de la prévoyance de base et dispose de sa propre commission de gestion. Vous profitez d'une garantie de capital et d'intérêt de 100% et participez également aux excédents. Les risques décès, invalidité et longévité sont pleinement couverts par Swiss Life.

Quelle est la spécificité de cette solution de prévoyance?

- Protection complète: garantie complète et réassurance de tous les risques.
- Garantie de capital et d'intérêt de 100%, illimitée, sur tous les capitaux de prévoyance.

- Prestations supplémentaires ciblées et couverture des salaires pour les cadres.
- La solution est séparée de la prévoyance de base et dispose de sa propre commission de gestion.
- Vous bénéficiez d'un droit contractuel à une participation aux excédents.
- Cette solution ne présente aucun risque de découvert* et des mesures d'assainissement sont exclues.

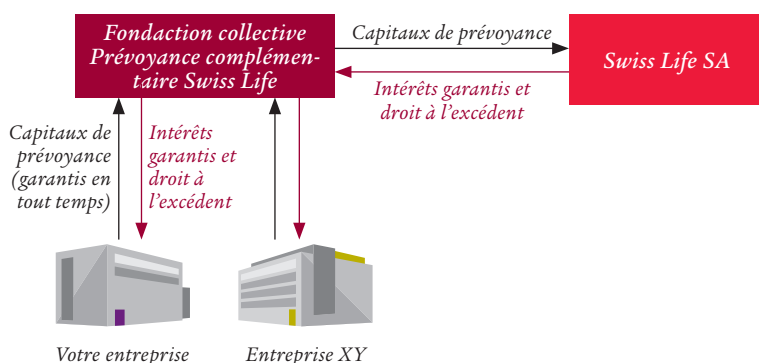
*Lorsqu'une institution de prévoyance présente un découvert, cela signifie que le capital dont elle dispose ne suffit pas pour qu'elle puisse faire face à ses engagements.

Chaque solution de prévoyance de Swiss Life vous apporte un bénéfice

- **Etendue des prestations:** vos besoins sont prioritaires. Les prestations peuvent être adaptées rapidement aux circonstances.
- **Grande flexibilité dans le mode de paiement:** vous pouvez payer les cotisations annuellement, trimestriellement ou mensuellement.
- **Administration:** vous pouvez gérer votre prévoyance professionnelle simplement et en ligne, toujours et partout; vous savez ainsi en tout temps quelle est votre situation.

Représentation graphique de Swiss Life Business Protect Prévoyance complémentaire

La sécurité des capitaux de prévoyance en ligne de mire



Risque de placement

	aucun	faible	moyen	élevé
Participation au choix de la stratégie de placement		●		
Opportunités de rendement			●	
Risques de placement	●			

Cette solution accorde une priorité absolue à la sécurité des capitaux de prévoyance, et exige des clients qu'ils s'accommodent de moins bonnes perspectives de rendement.

Notre offre

Fondation	Fondation collective Swiss Life pour la prévoyance complémentaire Fondation collective avec réassurance de tous les risques (assurance complète)
Gestion	Swiss Life SA
Etendue des prestations	Prestations complémentaires par rapport à votre prévoyance de base en cas de vie, d'invalidité ou de décès. Nous adaptons les prestations de prévoyance dans la prévoyance complémentaire aux besoins de votre entreprise. Vous profitez ainsi d'une flexibilité maximale.
Capitaux de prévoyance	Garantie de capital et d'intérêt à 100% chez Swiss Life
Investissement responsable	Swiss Life Asset Managers tient systématiquement compte des critères environnementaux, sociaux et de gestion d'entreprise (ESG) dans le processus de placement. L'entreprise a signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI) promus par les Nations Unies et est notamment membre de Swiss Sustainable Finance (SSF) et du Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB). Vous trouverez de plus amples informations sous www.swisslife-am.com/investissement-responsable
Degré de couverture	Tous les risques d'assurance et de placement sont couverts à 100% par Swiss Life. Tout découvert est donc exclu.
Financement	Cotisations payables au choix: annuellement (d'avance) – trimestriellement (à terme échu) – mensuellement (à terme échu)
Durée contractuelle	Entre trois et cinq ans
Prestations particulières	A la retraite: • Retraite anticipée dès l'âge de 58 ans ou possibilité d'ajournement jusqu'à l'âge de 70 ans • Prestation de vieillesse en principe sous forme de capital avec option de rente • Possibilité de décider, jusqu'à un mois avant le départ à la retraite effective, de percevoir les prestations de vieillesse sous forme de rente ou de capital En cas d'incapacité de gain: • Les personnes assurées obtiennent une rente d'invalidité dès une incapacité de gain de 25% En cas de décès: • Les conjoints et partenaires ont toujours droit aux prestations, indépendamment de leur âge et de la durée du mariage ou du partenariat. • Rente de partenaire automatiquement coassurée sans surprime. Enregistrement du concubin non nécessaire. • Les rachats d'années d'assurance peuvent être assurés comme capital-décès séparé.
Taux de conversion	L'avoir de vieillesse surobligatoire est quant à lui converti en appliquant le taux de conversion actuel de 4,9500% pour les hommes (à l'âge de 65 ans) et de 4,9954% pour les femmes (à l'âge de 64 ans).
Taux d'intérêt pour l'avoir de vieillesse	L'avoir de vieillesse est rémunéré à un taux de 0,74% (2020) dans la prévoyance complémentaire.

*Montrez-vous intransigeant(e) sur votre prévoyance professionnelle.
Faites confiance à notre expérience.*



Informations supplémentaires et conseil individualisé

Swiss Life Business Protect Prévoyance complémentaire vous intéresse?
Nos conseillères et conseillers sont à votre disposition.



- Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, case postale, 8022 Zurich, téléphone 043 284 33 11
- www.swisslife.ch/entreprises